

COMMUNE D'ANS – 4430

ENQUETE PUBLIQUE

Annexe X de l'A.G.W. du 20.12.2007

Concerne la demande de : la S.A. OFFICE PARK ALLEUR, rue Mabîme 58 à 4432 ANS (Alleur)

En vue d'obtenir le permis unique pour la construction et l'exploitation d'un ensemble de bureaux et de halls de stockage sur les terrains sis av. Deponthière et Henri Goossens cadastrés section B n°42F2 et 42W comportant une installation de production d'air chaud/froid de 63 kVA (P1 dans B2), trois installations de chauffage à air pulsé au gaz de 15 kVA (P1 dans B3, P1 dans B4 et P2 dans B5), une zone de lavage unique (sur P1), une zone de parcage de véhicules (100 véhicules dans local souterrain) (P1 dans B1), des panneaux photovoltaïques (P1 dans B3), et des déchets divers (papiers, ménagers, inertes).....

Le dossier, avec étude d'incidence, peut être consulté à l'administration communale – service de l'urbanisme, Esplanade de l'Hôtel communal n°1 à 4430 ANS – à partir du 24/11/2008.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
19/11/2008	24/11/2008	Salle des mariages (1^{er} étage) Esplanade de l'Hôtel communal n°1 à 4430 ANS Date : 23/12/2008 Heure : 10 heures	

Le Bourgmestre f.f. porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable, pendant les heures de service (soit de 8h.30 à 12 h.), et le jeudi de 17 à 20 h. La personne souhaitant consulter le dossier le jeudi entre 17 et 20 h, doit prendre rendez-vous au plus tard 24 h à l'avance auprès de Mme Monique GHYS (Tél. : 04/247.72.39).

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès du service de l'urbanisme de l'administration communale d'ANS **dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.** Les réclamations et observations sont envoyées par télécopie (04/247.72.45), par courrier électronique (environnement.permis@ans-commune.be), par courrier ordinaire ou remises à l'agent communal avant la clôture d'enquête ou le jour de la séance de clôture d'enquête (les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés).

Les **réclamations et observations verbales** sont recueillies **sur rendez-vous** par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué de la Région wallonne (rue Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE – 04/224.54.11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal d'ANS.

Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme : Mme Delphine BODDIN, Tél. : 04/247.72.38.

A ANS, le 19/11/2008.

**Le Bourgmestre f.f.,
Stéphane MOREAU.**

